



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 16 septembre 2009 — N° 50

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 49.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Courchesne (Fabre) fait une déclaration concernant le Marathon Oasis de Montréal.

Mme Beaudoin (Rosemont) fait une déclaration concernant le 10^e anniversaire du Bureau du Québec à Barcelone.

M. Ouellette (Chomedey) fait une déclaration concernant le 50^e anniversaire de Young Israel of Chomedey.

M. Bérubé (Matane) fait une déclaration concernant un projet de village parc de la Corporation touristique du Mont-Saint-Pierre.

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration concernant le 100^e anniversaire de fondation de Breakeyville.

16 septembre 2009

M. Morin (Montmagny-L'Islet) fait une déclaration afin de féliciter M. Jean-Louis Proulx, lauréat du prix Agent rural.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration concernant le 105^e anniversaire de Sœur Emma Richer.

Mme Beaudoin (Mirabel) fait une déclaration concernant le Regroupement des handicapés visuels des Laurentides.

À 9 h 59, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 11.

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M. Luis-David Herasme-Gautrin, petit-fils de M. Henri-François Gautrin, député de Verdun.

Dépôts de documents

M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le Plan stratégique 2009-2014 du Comité de déontologie policière;
(Dépôt n° 581-20090916)

16 septembre 2009

L'entente sur la prestation des services policiers entre le Conseil du Mitchikanibikok Inik – Les Algonquins du lac Barrière, Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, et le gouvernement du Québec;

(Dépôt n° 582-20090916)

L'entente concernant les modalités relatives à la prestation des services policiers par le corps de police Eeyou-Eenou entre l'Administration régionale Crie et le gouvernement du Québec;

(Dépôt n° 583-20090916)

L'entente sur le financement du corps de police Eeyou-Eenou entre l'Administration régionale Crie, le Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee), Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et le gouvernement du Québec.

(Dépôt n° 584-20090916)

M. Béchar, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009.

(Dépôt n° 585-20090916)

M. Hamad, ministre du Travail, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Commission de la construction du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2008.

(Dépôt n° 586-20090916)

M. le président dépose :

Le calendrier 2009-2010 des travaux de l'Assemblée nationale.

(Dépôt n° 587-20090916)

16 septembre 2009

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Whissell (Argenteuil) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 16 septembre 2009, que lui a adressée Me Claude Bisson, juriste, concernant ABC Rive-Nord Inc.

(Dépôt n° 588-20090916)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Dupuis, leader du gouvernement, retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Curzi (Borduas) dépose :

Copie d'un mémoire, en date du 5 juin 2009, adressé au Conseil des ministres du gouvernement du Québec, par Mme Michèle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, concernant les actions visant la persévérance et la réussite scolaires.

(Dépôt n° 589-20090916)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (3) et 185 du Règlement, M. Curzi (Borduas), Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne l'engagement et l'implication de monsieur Jean-Michel Anctil depuis plus de 10 ans auprès des jeunes décrocheurs grâce notamment à la Fondation Jean-Michel Actil.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

16 septembre 2009

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (2), 84.1 (3) et 185 du Règlement, Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Robert (Prévost), M. Grondin (Beauce-Nord), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale de l'alphabétisation, qui avait lieu le 8 septembre dernier;

QU'elle fasse mention des efforts réalisés par les personnes analphabètes et leurs proches qui les soutiennent au quotidien, de même que de l'engagement et de la qualité du travail du personnel oeuvrant en alphabétisation;

QU'elle invite les ministères et organismes gouvernementaux, aussi bien que les entreprises et les organismes de la société civile, à renforcer le travail de partenariat pour faire de la lutte contre l'analphabétisme et le décrochage scolaire une responsabilité collective.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du document intitulé *Vers un Régime de rentes du Québec renforcé et plus équitable*;
- la Commission de l'agriculture, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n° 57, Loi sur l'occupation du territoire forestier;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 40, Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable;

16 septembre 2009

- la Commission des relations avec les citoyens, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 7, Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, propose que le principe du projet de loi n° 52, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 52 est adopté.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 52 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

La motion est adoptée.

À 11 h 34, à la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

16 septembre 2009

La séance reprend à 15 h 04.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Bédard (Chicoutimi) propose :

QUE l'Assemblée nationale réclame la nomination, dans les plus brefs délais, d'un commissaire à l'éthique et à la déontologie, et que celui-ci participe à l'élaboration du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique, 5 minutes sont allouées au député indépendant et 11 minutes sont allouées aux députés du deuxième groupe d'opposition; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Dans ce cadre, le temps non utilisé par le député indépendant ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle; et le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Béchar, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

16 septembre 2009

M. Béchar, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 17 septembre 2009, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 17 h 04, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au jeudi 17 septembre 2009, à 9 h 45.

Le Président

YVON VALLIÈRES